

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 septembre 2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 septembre 2023 à 8 h 03** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Tyler Cook, conseiller du district 1  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absences :** Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4

Étaient également présentes : la greffière, la directrice du Service de l'urbanisme et la directrice par intérim du Service de l'environnement et développement durable.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-102-75 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement
6. Programme de financement aux associations de lac - octroi de financement
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière, de la directrice du Service de l'urbanisme et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 03.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 septembre 2023**

**CM23 09 590**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM23 09 591**

**5. Règlement (2023)-102-75 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 10 octobre 2023, à compter de 17 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le projet de *Règlement (2023)-102-75 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à diverses dispositions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 09 592**

**6. Programme de financement aux associations de lac - octroi de financement**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant dispose d'un budget de 100 000 \$ dans le cadre de son programme de subvention aux associations de lac;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du premier appel de projets réalisé en avril 2023, la Ville disposait toujours d'un montant de 40 540 \$ et qu'en conséquence, elle a décidé de procéder à un deuxième appel de projets pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu un total de 5 demandes, dont 3 ont été recommandées par les membres du comité des lacs pour un montant total de 40 540 \$;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'accorder le financement demandé aux projets suivants :

- Lutte au myriophylle à épi au lac Duhamel, Association des propriétaires du lac Duhamel (Suite) – 10 270 \$;
- Lutte au myriophylle à épi au lac Ouimet, Association de protection de l'environnement du lac Ouimet (Suite) – 20 270 \$;
- Réalisation de plans et devis pour travaux d'aménagement de gestion des eaux de ruissellement, Association de Lac Lamoureux – 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Aucune question n'est posée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**22 septembre 2023**

**CM23 09 593**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 08.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière

